



## Conduite d'un vehicule sans contrôle technique

Par **expled**, le **14/03/2012 à 20:46**

Bonjour,

Mon problème est que je conduit, tous les jours, un utilitaire dont la date de contrôle technique est dépassée depuis novembre 2011.

Cela ne me gêne pas plus que ça, mais il se trouve qu'il est vraiment dans un sale état (bruit de ferraille divers au niveau du train avant).

J'ai alerté mon patron à de nombreuses reprises, toujours se terminant par "ouai, ouai".

Ce soir j'ai souhaité discuter de ce problème, une bonne foi pour toute, parce que j'ai dû aller à la déchèterie avec une remorque pleine à craquer et j'ai vraiment eu peur.

Je lui ai dit que je ne conduirai plus le véhicule tant qu'il ne serait pas en état !

Ma sécurité à t-elle un prix ???

Par **P.M.**, le **14/03/2012 à 21:05**

Bonjour,

En prenant toutes les précautions, vous pourriez prévenir l'employeur par lettre recommandée avec AR que vous ne conduirez plus ce véhicule et même faire usage de votre [droit de retrait](#)

...